COMMUNE DE SAINT-DE DGA / ST / Direction Energie

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 21 septembre 2013 Rapport n°13/4-42

100000

OBJET ACQUISITION DE MATERIEL ELECTRIQUE

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

La Ville procède à l'achat de matériel électrique pour les besoins de l'éclairage public, de l'éclairage des terrains sportifs et de l'éclairage tertiaire. Ce matériel est nécessaire pour la maintenance et le bon entretien de l'ensemble des installations électrique de la ville.

Conformément à l'analyse des besoins, le marché est composé de 12 lots de produits, pouvant donner lieu chacun à un marché distinct conformément à l'article 10 du CMP.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le le 5 septembre 2013 a retenu les entreprises suivantes :

LOT n°	LIBELLE LOT	ENTREPRISE RETENUE
2	Luminaire Éclairage public et ses accessoires INDAL	COMINTER
4	Luminaire Éclairage public et ses accessoires PHILIPS	STAND 64
5	Luminaire Éclairage public et ses accessoires RAGNI	COMINTER
6	Luminaire Éclairage public et ses accessoires THORN	COMINTER
7	Projecteurs	COMINTER
8	Câblage	COMINTER
9	Appareillage électrique	COMINTER
10	Amorceurs et Ballasts PHILIPS ou équivalent	STAND 64
11	Fourniture électrique type tertiaire	COMINTER
12	Lampes	COMINTER

Les lots 1 (« Luminaires Eclairage Public et ses accessoires COMATELEC ou équivalent ») et 3 (« Luminaires Eclairage Public et ses accessoires LUDEC ou équivalent ») ont été déclarés sans suite.

Je vous demande, en conséquence :

1° de prendre acte du lancement de la procédure ;

2° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (article 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics);

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20130921-13442-1A-DE Date de réception préfecture : 01/10/2013

Rapport n°13/4-42

- marché décomposé en 12 lots ;
- marché à bons de commande, sans mini ni maxi, fixant une quantité indicative de commande pour l'année;
- les commandes s'effectueront conformément aux indications tarifaires du Cadre de Réponse Financière : Bordereau des Prix Unitaire/Détail Quantitatif Estimatif (BPU/DQE);
- durée : le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2013 ; il est reconductible tacitement à la date anniversaire sans que la durée totale n'excède 4 années.
- enveloppe budgétaire : l'estimation prévisionnelle annuelle est de l'ordre de 230 000,00 € TTC, les crédits définitifs sont inscrits au BP 2013 sous le chapitre 23 et 011 article 2315 et 60633 ;
- 3° De m'autoriser à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offre du 5 septembre 2013 et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.
- 4° De m'autoriser à relancer les lots 1 et 3 décla rés sans suite.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par : Le Maire 30/09/2013

7.54**466**000....

1

Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 21 septembre 2013 Délibération n°13/4-42

OBJET ACQUISITION DE MATERIEL ELECTRIQUE

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux dro its et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 septembre 2013 ;

Sur le RAPPORT N° 13/4-42 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions.

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure de consultation pour la fourniture de matériel électrique.

ARTICLE 2

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert (article 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) :
- marché décomposé en 12 lots dont le détail est annexé à la présente Délibération ;

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20130921-13442-1B-DE Date de réception préfecture : 01/10/2013

Délibération n°13/4-42

marché à bons de commande, sans mini ni maxi, fixant une quantité indicative de commande pour l'année:

1446

- les commandes s'effectueront conformément aux indications tarifaires du Cadre de Réponse Financière : Bordereau des Prix Unitaire/Détail Quantitatif Estimatif (BPU/DQE);
- durée : le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2013 ; il est reconductible tacitement à la date anniversaire sans que la durée totale n'excède 4 années.
- enveloppe budgétaire : l'estimation prévisionnelle annuelle est de l'ordre de 230 000 € TTC, les crédits définitifs sont inscrits au BP 2013 sous le chapitre 23 et 011 article 2315 et 60633.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues, comme suit, par la Commission d'Appel d'Offre du 5 septembre 2013 .et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

LOT n°	LIBELLE LOT	ENTREPRISE RETENUE
2	Luminaire Éclairage public et ses accessoires INDAL	COMINTER
4	Luminaire Éclairage public et ses accessoires PHILIPS	STAND 64
5	Luminaire Éclairage public et ses accessoires RAGNI	COMINTER
6	Luminaire Éclairage public et ses accessoires THORN	COMINTER
7	Projecteurs	COMINTER
8	Câblage	COMINTER
9	Appareillage électrique	COMINTER
10	Amorceurs et Ballasts PHILIPS ou équivalent	STAND 64
11	Fourniture électrique type tertiaire	COMINTER
12	Lampes	COMINTER

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son représentant à relancer les lots 1 (« Luminaires Eclairage Public et ses accessoires COMATELEC ou équivalent ») et 3 (« Luminaires Eclairage Public et ses accessoires LUDEC ou équivalent »), sans suite.

> Signé électroniquement par : Le Maire 30/09/2013

> > (And Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20130921-13442-1B-DE

Date de réception préfecture : 01/10/2013